

adaption structurelle aux changements de l'économie mondiale.

23/ Nous appliquerons les accords conclus lors des négociations commerciales multilatérales et invitons les autres pays, notamment ceux en développement, à participer à ces accords commerciaux mutuellement profitables.

24/ Nous continuerons de résister aux pressions protectionnistes, car nous reconnaissons que toute mesure en ce sens, qu'elle prenne la forme de restrictions commerciales ouvertes ou cachées ou celle de subventions destinées à soutenir des industries en déclin, a pour effet non seulement d'affaiblir le dynamisme de nos économies, mais aussi, avec le temps, d'aggraver l'inflation et le chômage.

25/ Nous accueillons favorablement la nouvelle initiative que représente la proposition du groupe consultatif des 18 tendant à ce que les parties contractantes du GATT envisagent la convocation d'une réunion à l'échelon ministériel en 1982, ainsi que celle représentée par le programme d'étude des questions commerciales mis sur pied par les pays de l'OCDE.